

Strasbourg, le 11 février 2003

**RAPPORT
DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement

Société DOW France à DRUSENHEIM

Demande d'autorisation d'augmenter les stockages extérieurs de mousse de polystyrène de 20 000 m³.

La Société DOW France à DRUSENHEIM fabrique sur son site :

- des mousses de polystyrène extrudé destiné à l'isolation thermique des bâtiments (Unité Styrofoam) ;
- des mousses de polyéthylène extrudé utilisé dans le bâtiment et l'emballage (Unité Ethafoam) ;
- des films en polyéthylène (Cast Line) et des films en polystyrène extrudé (PS Line).

Les différents produits sont stockés soit dans des halls couverts, soit sur des aires extérieures.

L'exploitant souhaite restructurer ces stockages de styrofoam et donc souhaite créer une nouvelle zone de stockage destinée aux produits finis de mousse de polystyrène avec deux aires de chargement.

Ceci induira une augmentation de 17 400 m³ de la quantité de mousses de polystyrène stockées qui passera de 96 100 m³ (59 100 m³ de mousse polystyrène + 37 000 m³ de mousse polyéthylène), quantité actuellement autorisé à 113 500 m³. Cette activité a fait l'objet d'une autorisation en date du 7 juin 2002 sous la rubrique n° 2663-1a.

N° de la rubrique	Désignation de l'activité	Régime
2663-1a	<p>Stockage de produits dont au moins 50 % de la masse totale unitaire est composée de matières plastiques, caoutchouc, élastomères, résines et adhésifs synthétiques :</p> <p>1. A l'état alvéolaire ou expansé tel que mousse de polystyrène en quantité supérieure à 2 000 m³</p>	A

Une étude des dangers a été jointe à la demande d'extension.

Le principal risque est l'incendie. Aussi, dans le cadre de l'étude des dangers a été examiné l'incendie des stockages (nouveaux et existants à proximité) et des aires de chargement.

Le scénario majorant "incendie d'une aire de stockage extérieure de 5 300 m²" conduira à des zones de dangers de 5 kW/m² et 3 kW/m² qui ne sortent pas du site.

Pour éviter les effets domino entre les différents stockages une distance de 15 m séparera les zones de stockages entre elles.

Le stockage se fera par bloc de 560 m² séparé par une distance d'au moins 1 mètre.

La zone de stockage sera étanche et les eaux de ruissellement seront collectées et traitées par la station de traitement puis pompées vers le Rhin.

Les aires de stockage sont quadrillées par 11 postes incendie auxquels sont rajoutées 2 lances monitors.

L'alimentation en eau provient d'une réserve d'eau de 2 000 m³ et des 2 puits alimentant le réseau incendie de l'usine.

En conclusion, au vu des aménagements réalisés en matière de prévention et de lutte contre le risque incendie, je propose au Conseil départemental d'hygiène d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation de la Société DOW France à DRUSENHEIM.